MESSAGE DU PRESIDENT DE LAUSANNE REGION

ASSEMBLE GENERALE DU 3 SEPTEMBRE 2003 A FROIDEVILLE

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir de pouvoir ouvrir notre assemblée d'automne de Lausanne Région à Froideville qui, malgré son nom, a profité comme tout le monde du temps caniculaire de ces derniers mois. Votre Bureau de coordination, toujours assidu à la tâche, vous salue très cordialement

Permettez-moi d'adresser en préambule un salut tout particulier à M. Sermet, directeur du DEV et directeur général du DEWS, M. Ruedin du Centre patronal, MM. Curchod et Michot de l'Association du Gros-de-Vaud, M. Molina des tl et, cerise sur le gâteau, M. Jean Chevallaz, ancien syndic de Pully et ardent plaideur en faveur de la collaboration intercommunale. Merci aussi aux représentants des médias pour leur présence.

Un nombre important de personnes nous ont écrit pour excuser leur absence. Je relèverai tout particulièrement celle de la Municipalité de Prilly, retenue « à l'insu de son plein gré » par d'autres obligations, ainsi que celle du Conseil d'Etat et des préfets des 5 districts, couverts pour tout ou partie par notre association.

Avant d'entrer dans le vif des sujets, j'ai le plaisir de passer la parole à M. Pittet. Syndic de ces lieux.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors de notre assemblée de printemps à Beaulieu, je vous avais parlé de l'intention du Conseil fédéral d'inscrire dans son contre-projet à l'initiative Avanti un certain nombre de mesures financières en faveur du trafic d'agglomération. Depuis le début de cet été, nous sommes passés de la parole aux actes, du moins en ce qui concerne les principes généraux à respecter pour pouvoir prétendre à la manne fédérale. Si tous les détails ne sont pas encore connus, le délai lui l'est! En effet, nous avons en tout et pour tout une bonne année pour déposer, en collaboration étroite avec le canton, nos projets. A défaut, le train fédéral des subventions s'arrêtera dans une autre gare, et il ne nous restera que les yeux pour pleurer. A nous donc, élus de ce magnifique coin du Pays de Vaud, de prouver que nous savons aussi nous « hâter rapidement ».

Un deuxième objet, dont la réalisation prendra encore quelques années, vous est également présenté dans ce « speech » présidentiel. Il a pour nom « piscine olympique ». Les anciens connaissent ce projet, maintes fois reporté depuis 20 ans, puisqu'il était déjà discuté au sein de la CIURL, notre estimée ancêtre de la COREL. Aujourd'hui, si l'on excepte l'aspect financier à définir, les conditions de réalisation se présentent sous de bonnes conditions. En effet, la résurgence de l'objectif « piscine » est le fait de certains de nos membres hors Ville centre, ainsi que de personnes privées, dont le seul but est d'offrir un équipement à la hauteur des besoins des habitants de notre région et des hautes écoles qui y sont installées.

Les propos qui suivent vous seront remis sous forme écrite, à l'issue de notre assemblée. Merci d'en faire le meilleur usage pour la bonne information des élus de vos communes respectives.

Projet d'agglomération

Le projet-pilote Agglomération lausannoise a été engagé, il y a un peu plus d'une année, dans le but d'explorer des possibilités de collaboration renforcée entre les communes de l'agglomération lausannoise et l'Etat de Vaud, ceci dans le cadre de la nouvelle politique fédérale en faveur des villes et agglomérations. Il est récemment apparu que cette politique de la Confédération pourrait déboucher à très court terme sur des interventions concrètes, en particulier avec la mise en place d'un dispositif destiné à subventionner les investissements en matière de transports - transports publics d'une part, mais aussi investissements en matière d'infrastructures routières et projets visant à favoriser le transfert modal -. Ces montants, qui pourraient atteindre 300 à 350 millions de francs par année pour les villes suisses, sont prévus dans le cadre du contre-projet à l'initiative Avanti, actuellement en discussion devant les Chambres fédérales. Pour en bénéficier, les régions urbaines devront répondre à certaines conditions, notamment :

- Avoir réalisé un **Projet d'agglomération**, document de planification intégrant les projets d'investissements en matière de transports et les coordonnant avec une politique d'urbanisation (zones d'activités, habitat) et une politique en matière de protection de l'environnement;
- Prévoir dans le Projet d'agglomération les **modalités de mise en œuvre** des investissements recensés (planification financière, organe de réalisation);
- Intégrer ce dispositif dans la planification cantonale ;
- Enfin avoir **réalisé l'essentiel des travaux**, en particulier en ce qui concerne la planification des investissements d'ici **fin 2004**, afin de les soumettre à la Confédération, de telle sorte qu'elle puisse définir la liste des projets retenus d'ici le printemps 2005, calendrier imposé par le contre-projet à l'initiative Avanti.

Ce dispositif présente une opportunité des plus intéressantes pour l'agglomération lausannoise, qui doit tout faire pour bénéficier en temps utile de ces aides financières. Celles-ci seront essentielles dans la perspective de la réalisation du métro M2 et des mesures d'accompagnement qui devront être prévues à ce titre (restructuration des lignes tl, valorisation des pôles de développement en relation avec le réseau des transports, mise en œuvre du schéma d'aménagement de l'ouest lausannois notamment).

Cet objectif est à portée de notre région qui doit se manifester à cette occasion comme le font déjà de nombreuses agglomérations de Suisse alémanique. Nous pouvons parvenir à accomplir ces travaux selon les conditions posées, pour autant que nous en ayons la volonté ferme et que nous nous en donnions les moyens.

A cet effet, un programme de travail en vue de concrétiser notre projet d'agglomération, dans le délai extrêmement court qui nous est imparti, est en cours d'établissement par résultat d'une collaboration entre Lausanne Région, la ville de Lausanne et le Canton, en relation étroite avec les services de la Confédération. Il en découlera un engagement important de notre association, avec la collaboration de divers services communaux et cantonaux, et avec la mise en œuvre de mandats spécialisés ponctuels.

Les incidences pratiques, politiques et financières de ce projet sont en cours de définition. Elles devraient être précisées dans le courant de cet automne. Il s'agira alors de les présenter aux communes membres de Lausanne Région, afin d'obtenir leur accord sur l'opération et sur ses conséquences financières (les coûts devraient pouvoir être assumés pour une large part par les réserves de l'association, sans appel à des contributions supplémentaires de la part des communes).

Il vous appartiendra donc, le moment venu, de vous prononcer sur cette opération, soit sous la forme d'une consultation directe des Municipalités, soit lors d'une assemblée générale extraordinaire de Lausanne Région, d'ici novembre 2003. Cette première information, qui fait suite aux messages donnés lors des récentes réunions de secteurs, vise à préparer cette décision à venir et à faire comprendre à chacun l'importance de l'opération ainsi envisagée.

Installations sportives

La question de la réalisation d'une piscine olympique couverte a fait l'objet de nombreuses analyses de la part de Lausanne Région (ex Corel) il y a quelques années. Un projet de détail, avec localisation au Flon, avait été élaboré et soumis aux communes pour sonder leur intérêt pour une telle réalisation. Le résultat de cette consultation était mitigé, et avait amené la Corel à geler le projet, considérant que ses conditions de concrétisation n'étaient pas remplies et qu'il valait mieux se concentrer sur la participation des communes à la restructuration de Beaulieu.

Lausanne Région a été abordée au début de cette année par un groupe de personnes intéressées à relancer cette idée. La commission des activités sportives s'est penchée sur la question. Elle a établi les bases de travail suivantes :

- Il s'agit en premier lieu de **vérifier la faisabilité financière** de la réalisation en consultant les communes dès l'origine de la démarche ;
- Les **coûts d'investissement** et les **charges de fonctionnement** doivent d'emblée être prises en considération ;
- Il s'agit enfin de **proposer une localisation** répondant aux objectifs régionaux, sans pour autant développer un projet de détail long et coûteux.

Sur ces bases, la commission a examiné la possibilité de réaliser ce projet à proximité de Dorigny, avec un accès privilégié par transports publics (tl et métro M1). Elle a également établi un plan d'investissement, un budget préalable d'exploitation ainsi qu'une réflexion sur les modalités de répartition de ces charges entre les communes de Lausanne Région.

Il en résulte un rapport récemment soumis au Bureau de coordination qui a autorisé sa présentation aux communes de l'association, dans le courant de l'automne, afin de déterminer leur intérêt de principe pour cette réalisation, avec les caractéristiques suivantes :

- **Investissement brut** : environ 30 millions, dont à déduire la participation du Canton, de l'EPFL et d'autres partenaires, non définis à ce jour ;
- **Investissement net** à charge des communes de Lausanne Région, Ville centre incluse, de l'ordre de 20 millions de francs ;
- Coût d'exploitation annuel de l'ordre de 2 millions de francs ;
- Réalisation envisagée à échéance 2007-08.

Les Municipalités des communes de Lausanne Région recevront prochainement le rapport de notre commission des activités sportives, avec demande de se **déterminer**, **sur le principe**, **d'ici fin 2003**. Simultanément, les Municipalités seront appelées à se prononcer sur différentes **variantes de répartition de ces charges** et à soumettre au Bureau de coordination leurs **propositions** de critères de répartition.

Le Bureau de coordination espère que ces modalités de consultation, fondées sur une **démarche de principe** préalablement à toute étude de détail et un **délai de réalisation** suffisamment long, permettront aux communes d'en planifier les conséquences financières, et de se prononcer avec le recul nécessaire, en considérant l'intérêt de cette réalisation pour la région toute entière.

Le Bureau de coordination souligne aussi que cette démarche doit être coordonnée avec les réflexions nécessaires sur la **répartition des charges d'exploitation du CIGM** (patinoire de Malley), objet de caractère régional incontestable et dont les modalités de financement doivent être revues, ainsi que cela a été annoncé de longue date, à échéance de la convention d'exploitation actuelle.

Merci de réserver un bon accueil à cette démarche exploratoire et accepter d'ouvrir dès cet automne un débat important pour l'avenir et l'attractivité de notre agglomération lausannoise.